AVIS PUBLIC

PROJET DE VALORISATION DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES À L'AIDE D'UN PROCÉDÉ DE DÉSORPTION THERMIQUE ANAÉROBIE À CONTRECŒUR, QUÉBEC

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Le présent projet vise à permettre un traitement novateur des matières dangereuses résiduelles (MDR) contenant des composés organiques dans le but de les valoriser à l'aide d'un procédé connu (désorption thermique anaérobie), mais encore inexistant au Québec, donc une première ici. Ce procédé permettra d'extraire les composés organiques sous forme liquide (huile) qui pourront ensuite être revalorisés sur le marché. L'installation sera en mesure de traiter 3,5 tonnes métriques à l'heure de MDR et de produire environ 350 kg d'huile à l'heure.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par Triumvirate Environmental Inc. au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante: www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-22-017

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 5 mars 2020 de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet au numéro (418) 521-3933 et sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (www.environnement.gouv.qc.ca/)

4 février 2020

Cet avis est publié par Triumvirate Environmental Inc. conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

D. 287-2018, Ann. 2

173640